

Extension du périmètre du projet de site classé de la Côte de Nuits

Réunion de concertation

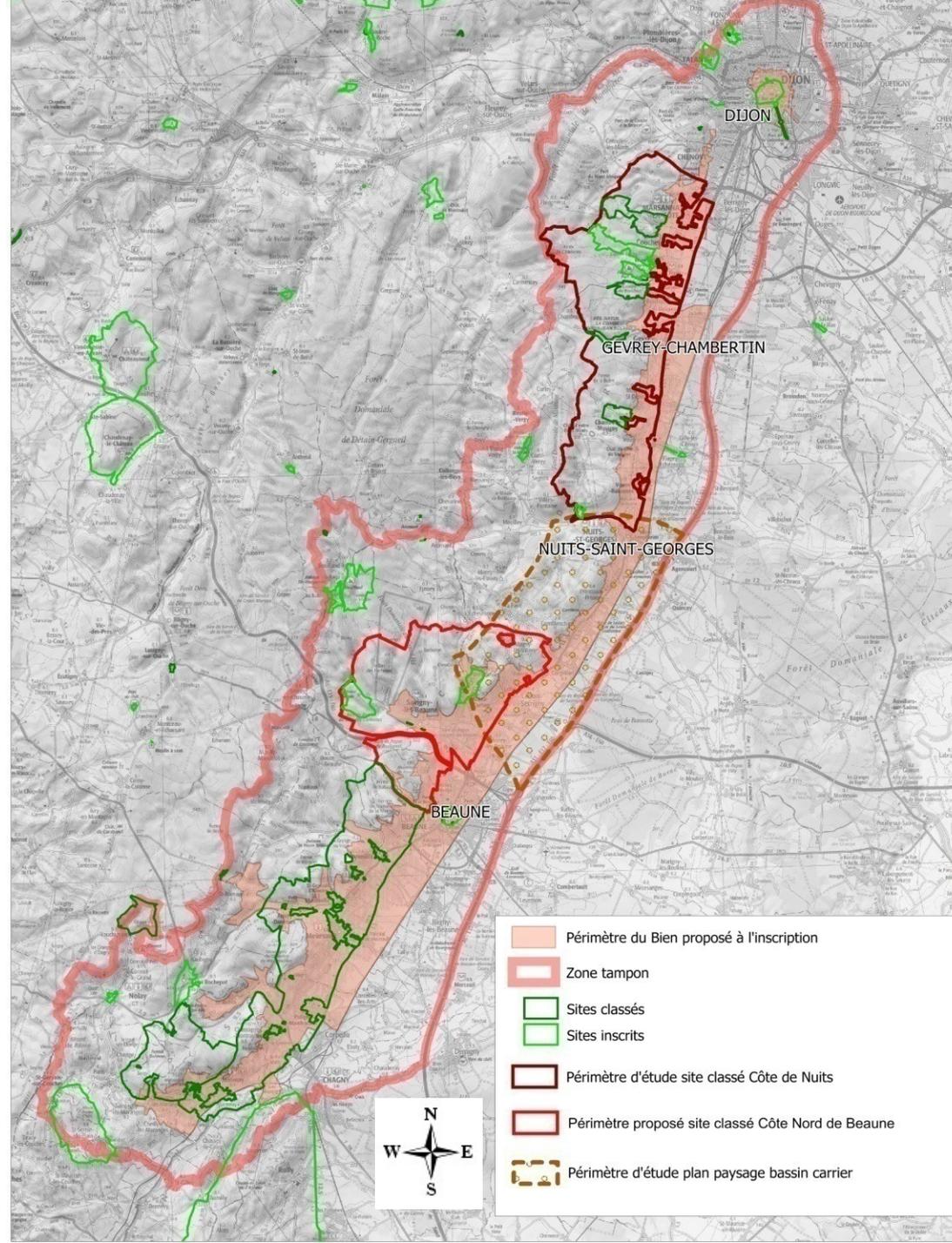
Nuits Saint-Georges – 23 mars 2018

Ordre du jour

- Le projet de classement de la Côte de Nuits
- Réglementation et effets du classement
- Contexte : suites de l'enquête publique du projet de site classé de la Côte de Nuits
- Le territoire d'étude
- Echanges pour une proposition de périmètre
- Les suites de la démarche

Le projet de site classé de la Côte de Nuits

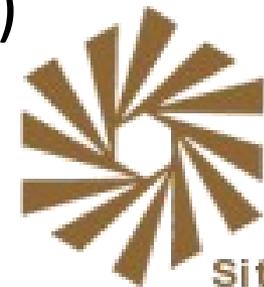
- dans le périmètre UNESCO
- dans le prolongement de la Côte méridionale de Beaune + projet classement Nord



Réglementation et effets du classement

Sites classés, sites inscrits

« Monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un **intérêt général** » (loi de 1906)



Site classé

Patrimoine national

Objectif : conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux

Exemples de sites classés bourguignons

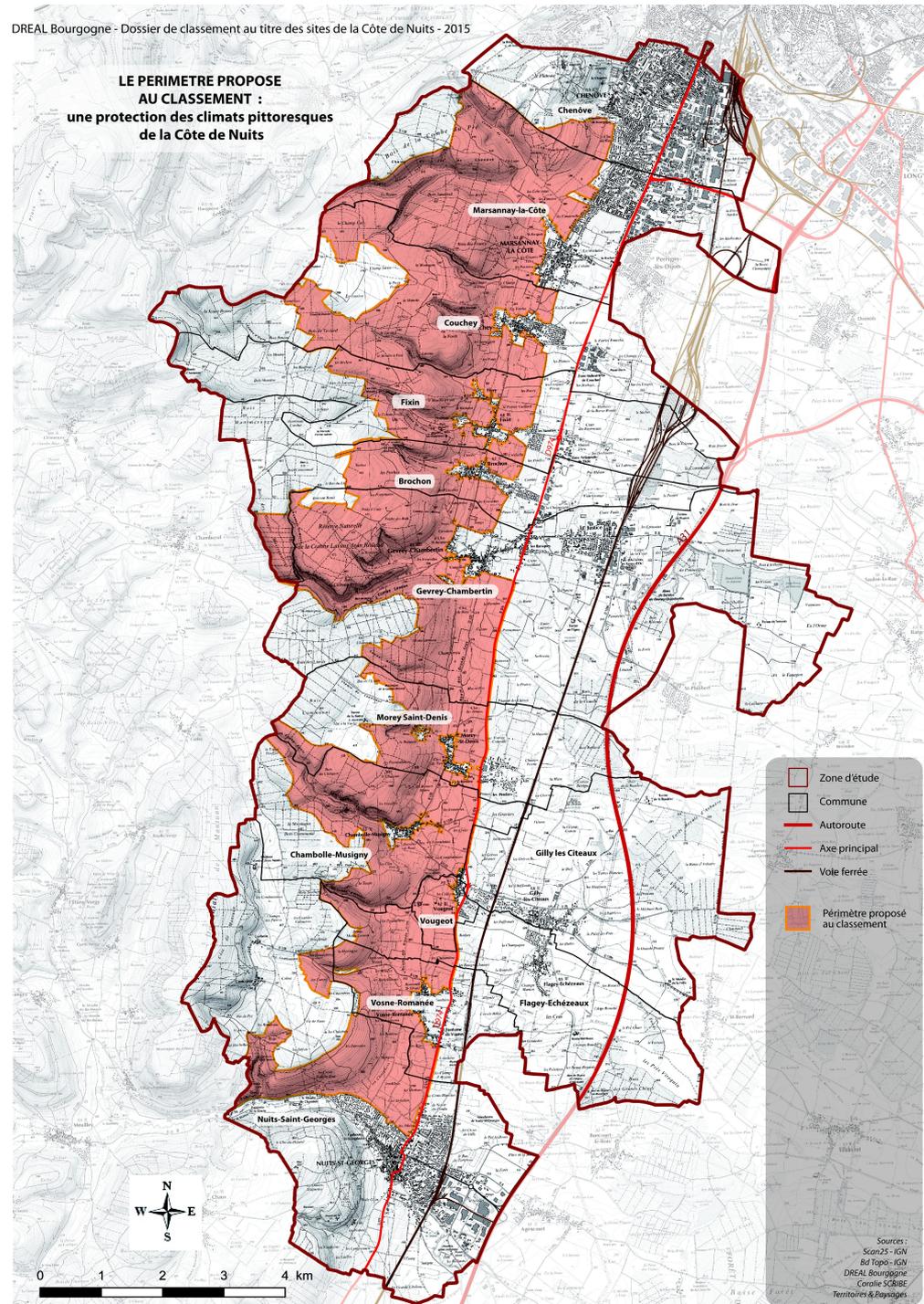


Les effets du classement

- Servitude d'utilité publique
- Travaux soumis à autorisation sauf entretien courant
- Sont strictement interdits en SC :
 - l'affichage et la publicité
 - les campings et le stationnement isolé de caravanes
- Information lors de la transmission du bien

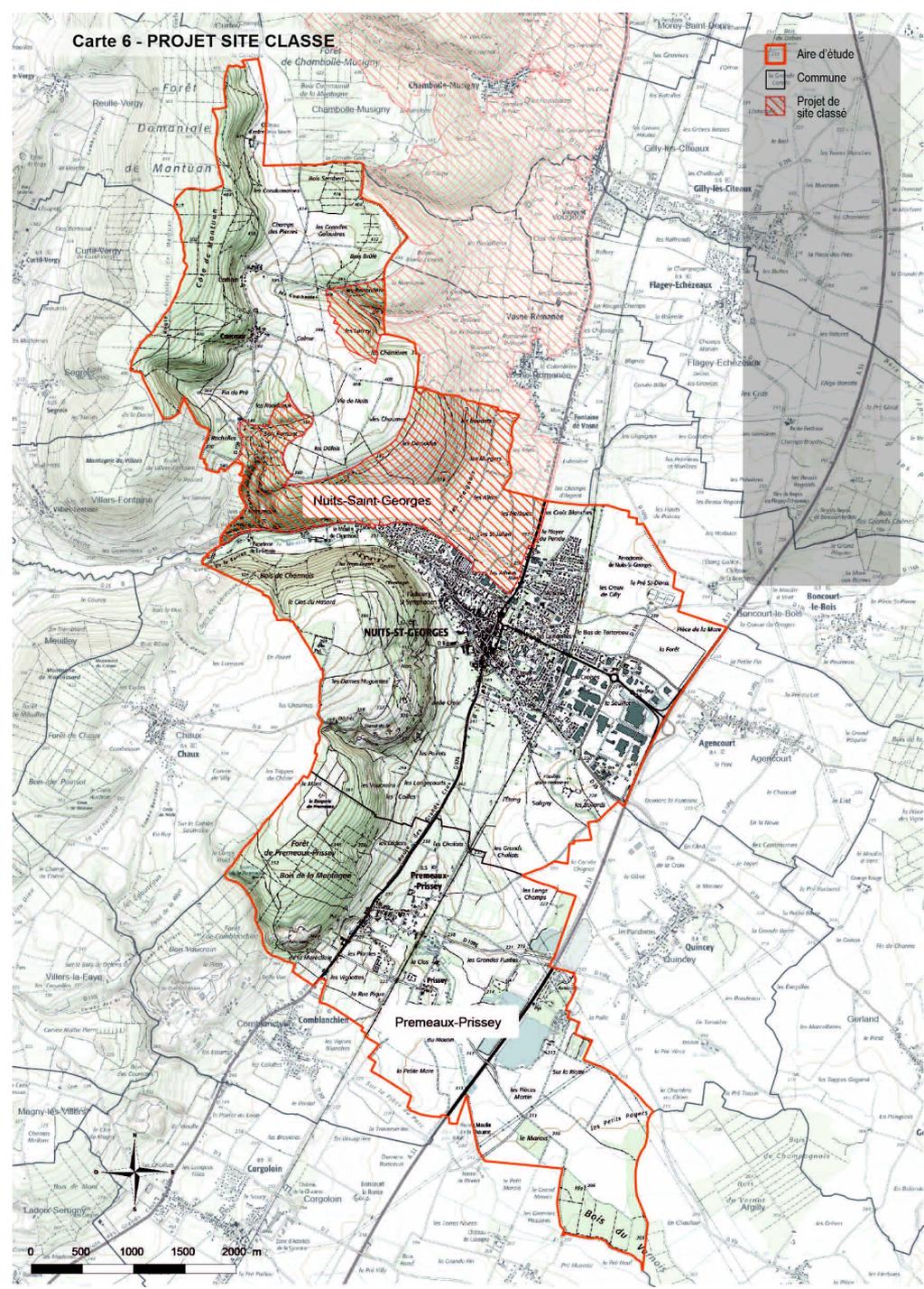
Le projet de site classé de la Côte de Nuits

- Enquête publique du 20 juin au 29 juillet 2016
- Nombreuses observations : élus, vignerons...
- Demandes d'intégrer le secteur Sud de Nuits-St-Georges et Premeaux-Prissey dans le projet
- Rapport du CE favorable sous réserve d'étendre le périmètre au Sud
=> Suspension de la procédure de classement pour complément d'étude et complément d'enquête publique



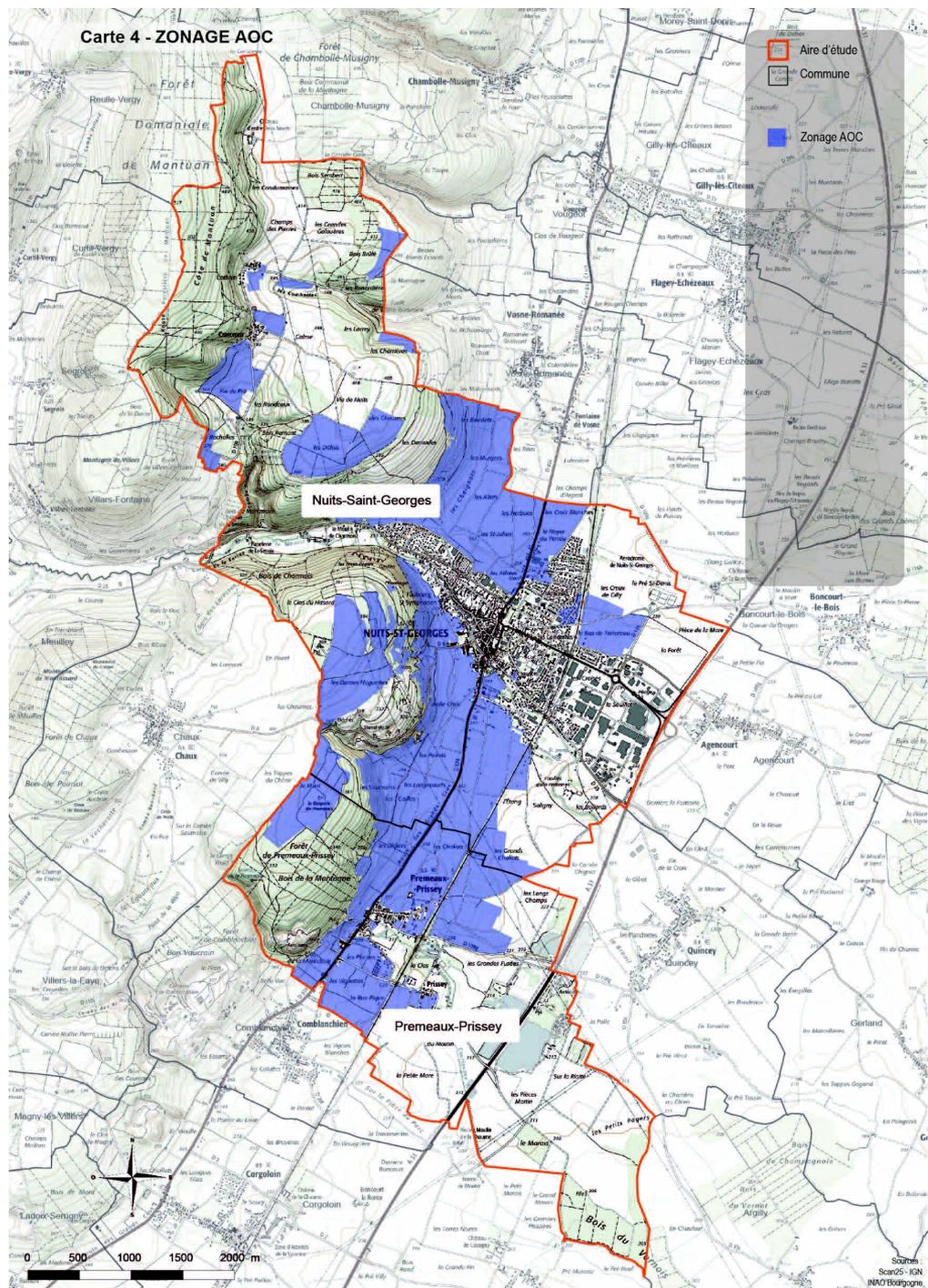
Le territoire d'étude

- Communes de Nuits St-Georges et Premeaux Prissey
- Partie Nord de Nuits-St-Georges déjà concernée par le projet de site classé



Le territoire d'étude

- Communes de Nuits St-Georges et Premeaux Prissey
- Partie Nord de Nuits-St-Georges déjà concernée par le projet de site classé
- Prise en compte de la zone AOC

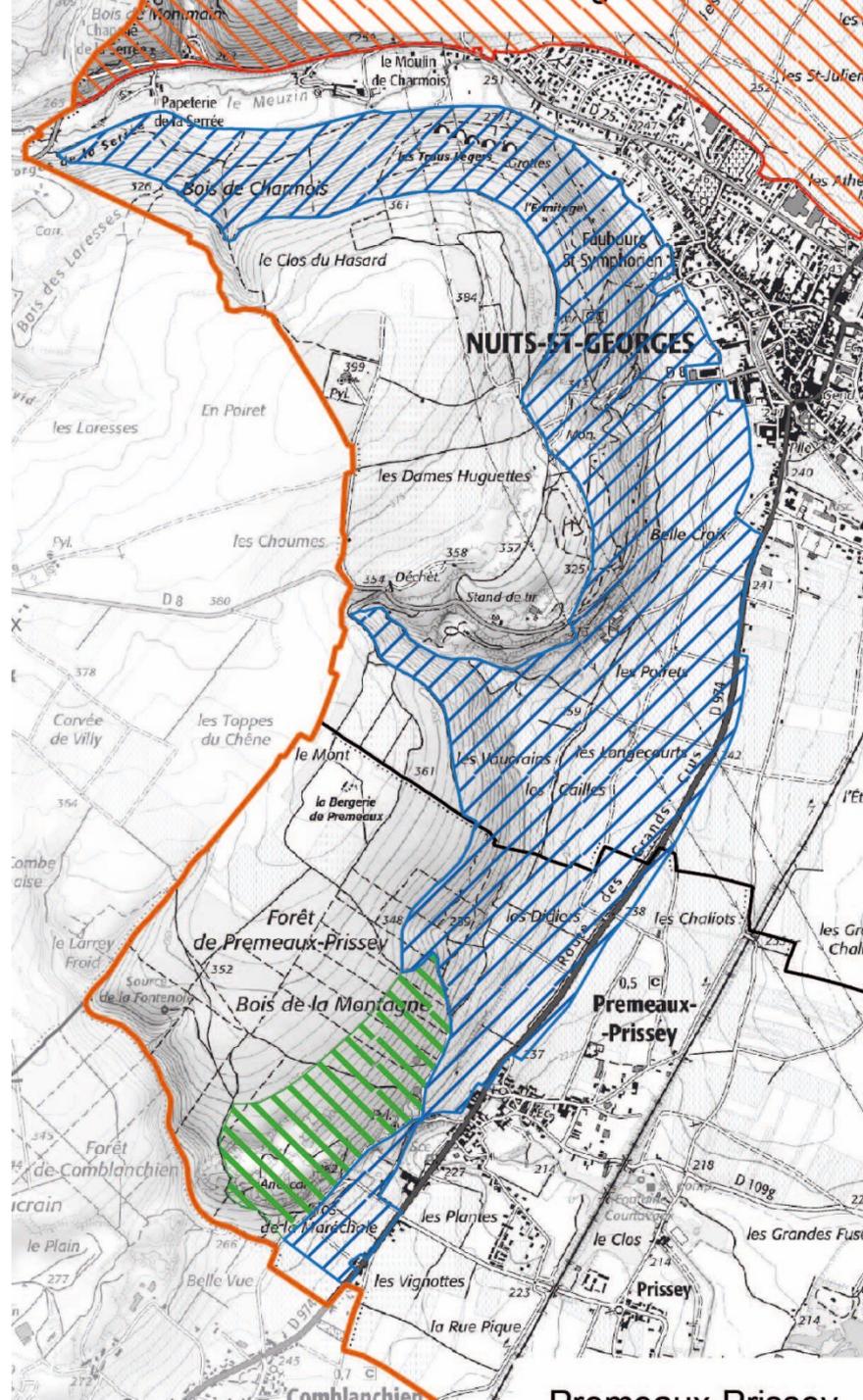


- Extension du projet de site classé de la Côte de Nuits – Réunion de concertation – 23/03/18

Proposition de périmètre

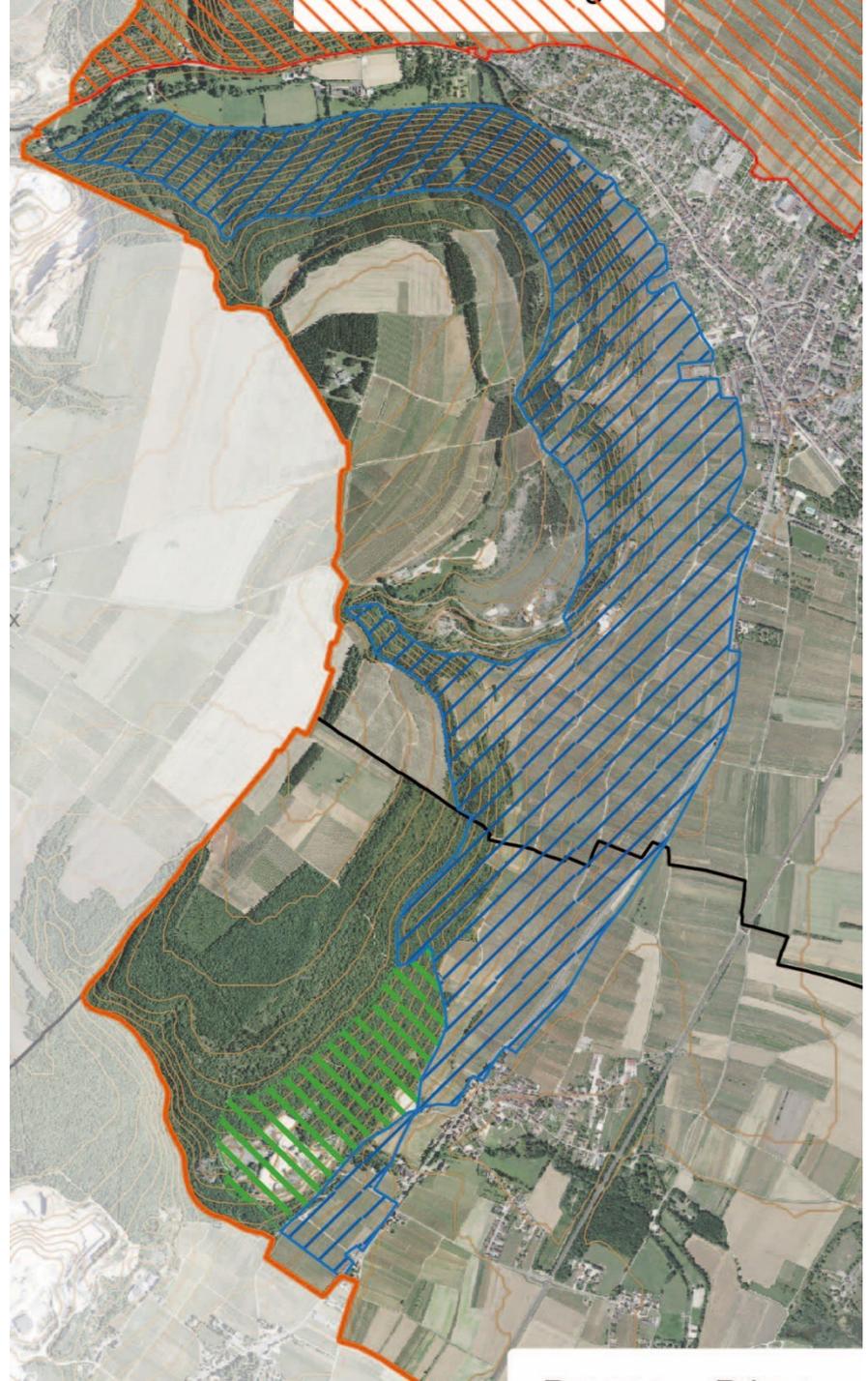
- Limites en cohérence avec le projet de périmètre en cours

- Nord : AVAP Nuits St Georges et pistes forestières
- Est : RD974
- Sud : zone urbaine Prémeaux + variante intégrant l'ancien terail en cours de réhabilitation
- Ouest : parcours de santé, chemin du fond de vallon, courbe de niveau 325m ou chemin pied de coteau



• Proposition de • périmètre

-
-
- Limites en cohérence avec le projet de périmètre en cours
 - Nord : AVAP Nuits St Georges et pistes forestières
 - Est : RD974
 - Sud : zone urbaine Prêmeaux
+ variante intégrant l'ancien terroir en cours de réhabilitation
 - Ouest : parcours de santé, chemin du fond de vallon, courbe de niveau 325m ou chemin pied de coteau



Le fonctionnement du site classé

- **Travaux de gestion, entretien courant**

=> travaux non soumis à demande d'autorisation

- **Travaux modifiant l'état ou l'aspect des lieux**

=> travaux soumis à demande d'autorisation

=> constitution d'un dossier

>> *Principes de gestion appliqués à l'ensemble des acteurs concernés par le périmètre du site classé*

Principes de gestion en site classé appliqués à la viticulture

- *Ex. de la Côte méridionale de Beaune et des futurs sites classés Côte Nord de Beaune et Côte de Nuits*
- **Ex. de travaux de gestion, entretien courant**
 - => Renouvellement/plantation d'une vigne à l'identique
 - => Entretien et requalification de fossés, systèmes drainants et bassins de rétention
 - => Entretien de murs et murets, cabottes, meurgers, portes et grilles de clos
 - => Entretien des arbres, bosquets et haies

Principes de gestion en site classé appliqués à la viticulture

- **Ex. de travaux modifiant l'état ou l'aspect des lieux**

- => Modification de la topographie : terrassement et/ou ouvrages avant plantation

- => Mise en culture d'une parcelle non cultivée / projet d'aménagement global (accès, chemins...)

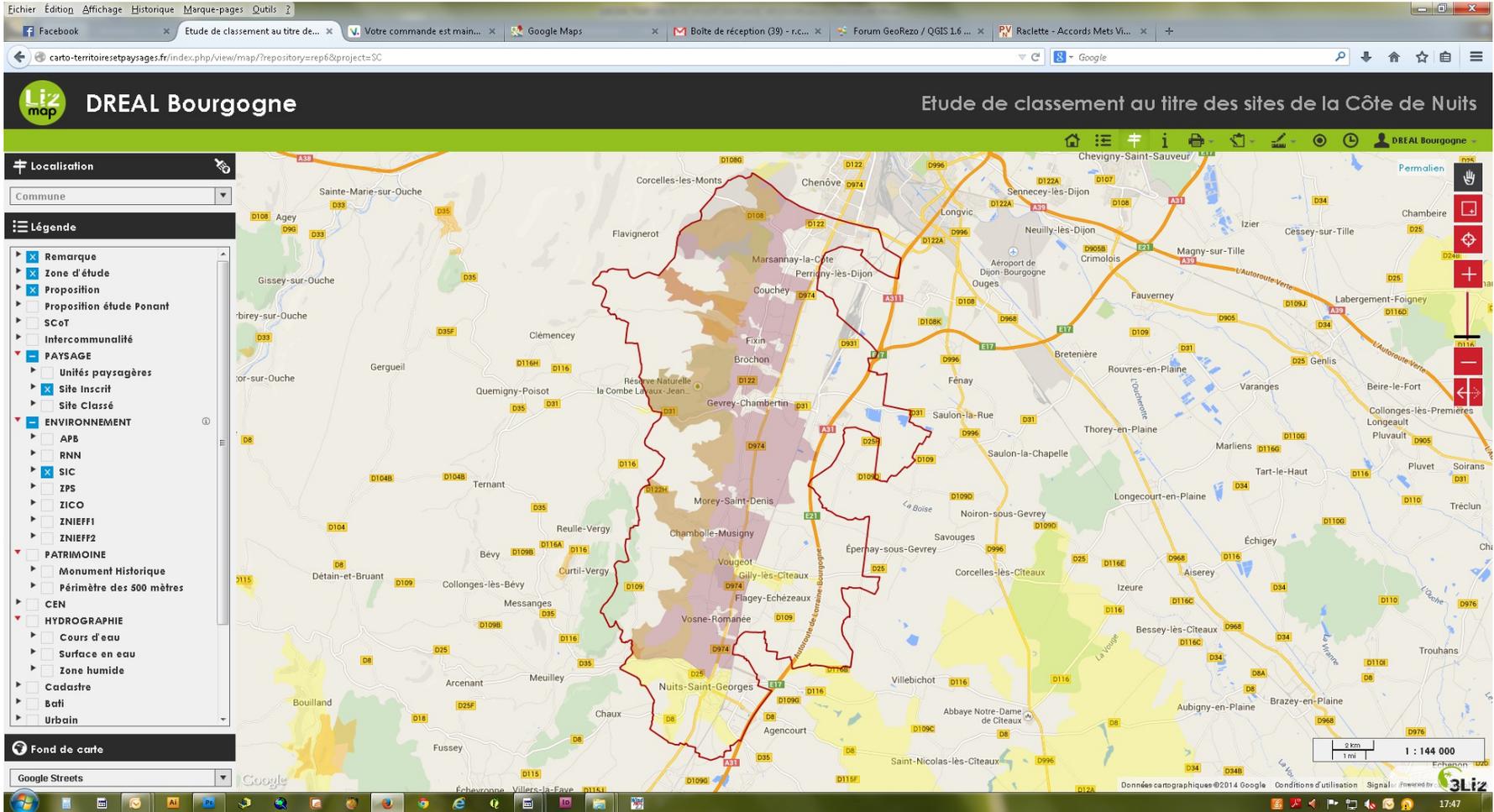
- => Création de fossés, systèmes drainants et bassins de rétention

- => Restauration, construction de murs, murets, portes, grilles de clos...

- => Abattage ou plantation d'arbres ou de haies

- => Création, aménagement de chemins et de haltes

Un outil à votre disposition



The screenshot shows the 'Etude de classement au titre des sites de la Côte de Nuits' interface on the DREAL Bourgogne website. The browser address bar shows 'carto-territoiresetpaysages.fr/index.php/view/map/?repository=rep6&project=SC'. The interface features a search bar for 'Commune', a legend with categories such as 'Remarque', 'Zone d'étude', 'Proposition', 'PAYSAGE', 'ENVIRONNEMENT', and 'PATRIMOINE', and a map of the Côte de Nuits region. The map displays various colored overlays and road networks. The bottom of the interface shows the 'Fond de carte' (Google Streets) and a scale bar indicating 1:144 000.

- Fonctionne avec connexion Internet
- Identifiant : DREAL Bourgogne
- Mot de passe: scnuit21

Les suites de la démarche

Les étapes du projet de classement

- Élaboration d'un projet de périmètre
- Document de gestion
- Délibération du Conseil Municipal
- Enquête publique
- CDNPS - CSS
- Décret en Conseil d'Etat

La concertation

- Entretiens élus
- Rencontres avec les organismes gestionnaires du territoire (ODG) et propriétaires
- Vos suggestions ?

Prochaine réunion :

- Echanges sur les orientations de gestion

Merci de votre participation

Pour toutes questions Laurence RUVILLY
Inspecteur des sites – DREAL Bourgogne Franche-Comté

laurence.ruvilly@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'information sur : www.bourgogne-franche-comte.developpement-gouv.fr